



## (12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 35142 B1** (51) Cl. internationale : **G06Q 30/06**
- (43) Date de publication : **02.06.2014**

- 
- (21) N° Dépôt : **35351**
- (22) Date de Dépôt : **07.11.2012**
- (71) Demandeur(s) : **NAIM YASSINE, LOT SIHAM /33, RUE 5, CALIFORNIE CASABLANCA (MA)**
- (72) Inventeur(s) : **NAIM YASSINE**

---

(54) Titre : **SYSTÈME ET PROCÉDÉ DE PAIEMENT DE TRANSACTIONS COMMERCIALES PAR APPEL TÉLÉPHONIQUE À UN NUMÉRO SURTAXÉ**

- (57) Abrégé : La présente invention concerne un procédé et système de paiement par appel téléphonique à un numéro surtaxé, via un téléphone fixe ou mobile ou IP dans le commerce en ligne et tout domaine impliquant des transactions payantes. Un commerçant offre à son client la possibilité de procéder au paiement d'une transaction commerciale en appelant un numéro téléphonique surtaxé. Le client souhaite faire une transaction commerciale effectue un appel téléphonique via son téléphone fixe ou mobile ou IP à un numéro d'appel non géographique surtaxé communiqué par le commerçant ou la plateforme intermédiaire paiement. Durant ou après l'appel au dit numéro, le client reçoit une preuve de paiement, nommé ci après «un Code identifiant» pour l'appel. Le dit code identifiant tient compte de la durée de l'appel et du cout d'appel au dit numéro. Le client communique au commerçant ou à la plateforme intermédiaire de paiement utilisant ce procédé le code identifiant, preuve de son paiement. Après vérification de la preuve par le commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement utilisant ce procédé, le client peut bénéficier de la transaction objet du paiement. La preuve de paiement permettant au commerçant de recouvrer ses somme dues à la plateforme intermédiaire de paiement utilisant le procédé ou directement chez l'opérateur Telecom.

## **Systeme et procede de paiement de transactions commerciales par appel telephonique a un numero surtaxe**

### **Abrégé**

La présente invention concerne un procédé et système de paiement par appel téléphonique à un numéro surtaxé, via un téléphone fixe ou mobile ou IP dans le commerce en ligne et tout domaine impliquant des transactions payantes.

Un commerçant offre à son client la possibilité de procéder au paiement d'une transaction commerciale en appelant un numéro téléphonique surtaxé.

Le client souhaite faire une transaction commerciale effectuée un appel téléphonique via son téléphone fixe ou mobile ou IP à un numéro d'appel non géographique surtaxé communiqué par le commerçant ou la plateforme intermédiaire paiement. Durant ou après l'appel au dit numéro, le client reçoit une preuve de paiement, nommé ci après « un Code identifiant » pour l'appel. Le dit code identifiant tient compte de la durée de l'appel et du coût d'appel au dit numéro.

Le client communique au commerçant ou à la plateforme intermédiaire de paiement utilisant ce procédé le code identifiant, preuve de son paiement. Après vérification de la preuve par le commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement utilisant ce procédé, le client peut bénéficier de la transaction objet du paiement.

La preuve de paiement permettant au commerçant de recouvrer ses sommes dues à la plateforme intermédiaire de paiement utilisant le procédé ou directement chez l'opérateur Telecom.

01 JUIN 2014

## **Systeme et procede de paiement de transactions commerciales par appel telephonique a un numero surtaxe**

### **Memoire Descriptif**

#### **A. PORTEE TECHNIQUE DE L'INVENTION**

La presente invention concerne un procede et systeme de paiement par appel telephonique a un numero surtaxe, via un telephone fixe ou mobile ou IP dans le commerce en ligne et tout domaine impliquant des transactions payantes.

Un commerçant offre à son client la possibilité de procéder au paiement d'une transaction commerciale en appelant un numéro téléphonique surtaxé.

Le client souhaite faire une transaction commerciale effectuée un appel téléphonique via son téléphone fixe ou mobile ou IP à un numéro d'appel non géographique surtaxé communiqué par le commerçant ou la plateforme intermédiaire paiement. Durant ou après l'appel au dit numéro, le client reçoit une preuve de paiement, nommé ci après « un Code identifiant » pour l'appel. Le dit code identifiant tient compte de la durée de l'appel et du coût d'appel au dit numéro.

Le client communique au commerçant ou à la plateforme intermédiaire de paiement utilisant ce procédé le code identifiant, preuve de son paiement. Après vérification de la preuve par le commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement utilisant ce procédé, le client peut bénéficier de la transaction objet du paiement.

La preuve de paiement permettant au commerçant de recouvrer ses sommes dues à la plateforme intermédiaire de paiement utilisant le procédé ou directement chez l'opérateur Telecom.

Ce procédé permet aux clients ne disposant pas de cartes de paiement bancaires d'effectuer des transactions commerciales dans le commerce électronique via téléphone fixe ou mobile ou IP ; et pour les clients bancarisés, ils ont la possibilité de ne plus utiliser leur carte bancaire pour effectuer des achats.

Par ailleurs, le client garde son anonymat et ne donne pas ses informations personnelles, ni bancaire au commerçant.

Le commerçant a l'avantage d'avoir une sécurité de paiement et ne pas subir de réclamations éventuelles de débits compensatoires associées aux transactions bancaires. En plus, le commerçant offre à ses clients un moyen de paiement accessible aussi via un téléphone fixe, mobile qu'IP.

## B. ANTECEDENTS DE L'INVENTION

En l'état actuel de la technique, nous connaissons l'utilisation de procédés et de systèmes de paiements :

- Brevet 30828 : procédé et système de paiement électronique via téléphone mobile par sms et internet.
- Brevet 31343 : procédé sécurisé pour le paiement par voie électronique.
- Brevet 30234 : procédé pour la combinaison du micro paiement par sms et la livraison contre remboursement dans le e-commerce.
- Brevet 25156 : système et procédé de paiement et de transactions à distance et en temps réel par téléphone mobile.

Les procédés cités plus haut sont basés sur l'usage des SMS. En conséquence, les utilisateurs abonnés à un opérateur téléphonique ne disposant pas ou ne souhaitant pas utiliser de téléphone mobile sont exclus de l'usage de ces procédés.

Avec la présente invention, tout client ayant accès un opérateur téléphonique peut effectuer une transaction aussi bien pour son téléphone fixe ou mobile ou IP.

Par ailleurs, l'état du terrain, montre que le paiement des SMS n'est possible que par palier (Exemple : SMS 20 DHT, SMS 10 DHT, ..).

Le paiement par SMS surtaxé ne permet pas le paiement des montants non multiples de ces paliers prédéfinis par l'opérateur télécommunication.

Ce qui oblige généralement le commerçant d'ajuster à la hausse ou à la baisse leur prix pour afficher des prix compatibles avec les paliers prédéfinis des SMS. Ces prix ajustés pouvant ne pas refléter la valeur réelle ou commerciale des produits et services mais plutôt des prix ajustés pour se conformer à ces paliers SMS.

Avec la présente invention, les commerçants sont affranchis de cette contrainte. En effet, dans un système et procédé de paiement par appel téléphonique, la combinaison de la durée de l'appel ( 2min 30 seconde par exemple ) associé au coût permet de diminuer l'ajustement des prix des transactions.

Pour les procédés suivants :

- Brevet européen EP-A-0986275 : Par l'intermédiaire d'une plateforme de validation où l'acheteur et le vendeur sont tous les deux abonnés :

- Brevet français FR-A-2779896 : Par identification de l'acheteur en consultant la liste d'abonnés au réseau de radiocommunication ;
- Brevet européen EP-A-0940783 et brevet américain US-A-5754655 : Par téléphonie mobile associé à un terminal point de vente

Pour les brevets cités ci-dessus, les transactions ont le désavantage soit d'exiger des modifications et ou ajustement de l'équipement du client et/ou requiert une inscription préalable de l'utilisateur à une plateforme ;

Alors avec la présente invention, aucune modification n'est requise de l'équipement du client et aucune inscription préalable de l'utilisateur à une plateforme n'est exigée.

## C. OBJET DE L'INVENTION

### 1. Description

Le procédé de paiement de transactions commerciales en ligne par appel téléphonique sur un numéro surtaxé est un nouveau procédé de paiement lors de transactions commerciales en ligne ou tout domaine impliquant des transactions payantes.

Le procédé de paiement de transactions commerciales par appel téléphonique sur un numéro surtaxé consiste à ce que :

1. Le commerçant en ligne conditionne la livraison et/ou l'accès à ses produits physiques ou digitaux à la réception d'une preuve attestant le paiement effectué via un appel téléphonique à un numéro surtaxé. La preuve, sera nommée ci après « le Code ».

Le numéro de téléphone surtaxé à appeler par le client potentiel peut être communiqué par le commerçant ou une plateforme intermédiaire de paiement utilisant ce procédé.

2. Pour effectuer l'acte de paiement, le client compose un numéro spécifique via un téléphone fixe ou mobile ou IP, qui sera facturé sur son abonnement téléphonique ou prélevé sur son solde existant chez l'opérateur.
3. L'appel du client au numéro surtaxé aboutit sur la plateforme de gestion (exemple non limitatif : un serveur vocal ou un opérateur..) qui délivre une preuve de paiement selon un des quatre procédés suivants :

- A la durée avec usage différée et délivrance de code : L'utilisateur appelle le N° de téléphone surtaxé indiqué par le commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement. Pour cumuler le montant exigé par le commerçant, le client doit garder son téléphone décroché pendant toute la durée nécessaire pour cumuler le montant exigé pour la transaction commerciale.

Le système du commerçant ou de la plateforme intermédiaire de paiement utilisant ce procédé permet d'enregistrer la durée de sa communication et de lui délivrer ensuite un code. Le dit code constitue la preuve de paiement pour le montant exigé par le commerçant.

Par ailleurs, Le commerçant et/ ou la plateforme de paiement utilisant ce procédé peut choisir la durée de validité du code.

- A l'acte avec délivrance de code : L'utilisateur appelle le Numéro de téléphone surtaxé indiqué par le commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement. Un code est délivré au client via un serveur vocal ou un opérateur constitue la preuve d'achat permettant d'attester le paiement effectué. Le client peut faire plusieurs appels téléphoniques vers le numéro et se fait délivrer plusieurs codes, qu'il peut cumuler pour atteindre le montant exigé par le commerçant.

Par ailleurs, Le commerçant et/ ou la plateforme de paiement utilisant ce procédé peut choisir la durée de validité du code.

- A la durée avec usage instantané et délivrance de code : L'utilisateur appelle le Numéro de téléphone surtaxé indiqué par le commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement. Le client se voit affecter un code, qu'il peut saisir sur la plateforme du commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement et doit garder son téléphone décroché pendant toute la durée de l'usage du produit ou service du commerçant ( Exemple : consultation du contenu payant du commerçant ) . Dès qu'il raccroche, il est automatiquement déconnecté du contenu payant du commerçant.
- A la durée avec usage instantané sans délivrance de code : le commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement affecte dynamiquement un numéro de téléphone unique pour chaque internaute accédant à la page de paiement L'utilisateur doit appeler le numéro surtaxé présent sur la page. Ce numéro devient alors l'identifiant et permet de débloquent le contenu souhaité. Ce numéro de téléphone donné à l'utilisateur devient donc un identifiant . Cette solution présente également l'avantage d'être facile d'accès et rapide étant donné que l'opération ne suppose plus de code à saisir pour aboutir avec succès.

4. Une fois, l'appel effectué via son téléphone, le client communique le code reçu au commerçant ou via la plateforme intermédiaire de paiement utilisant ce procédé
5. Le commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement utilisant ce procédé vérifie la preuve de paiement « Code » et envoie une confirmation au client.
6. Le client devient autorisé à bénéficier de la transaction commerciale objet du paiement.

## 2. Les pré-requis pour la plateforme

- Un opérateur de téléphone fournissant un numéro d'appel surtaxé accessible soit via un téléphone fixe ou Mobile ou IP.
- Un client ayant accès à un téléphone fixe ou mobile ou IP disposant d'un accès au réseau.
- Des accords avec les opérateurs de téléphonie sur l'utilisation du numéro d'appel surtaxé. Ces accords peuvent avoir la forme suivante :
  - ✓ Accord directe entre le commerçant et l'opérateur dans le schéma où le commerçant opère sa propre plateforme de paiement
  - ✓ Accord entre une plateforme intermédiaire de paiement et l'opérateur
- Dans le cas de recours à une plateforme de paiement intermédiaire par le commerçant, un accord est nécessaire entre ces derniers sur l'utilisation du numéro d'appel surtaxé et la rémunération de la plateforme pour ses services.
- Une infrastructure réseaux permettant l'acheminement de l'appel du client vers la plateforme de traitement
- Un système permettant la réception des appels, la journalisation des actions et de la durée des appels comptabilisation, ainsi que l'émission des codes.
- Un système et un procédé d'intégration entre la plateforme du commerçant et la plateforme de gestion pour fin de validation et vérification de la preuve de paiement

### 3. Description de l'implémentation

La description, ci-dessous, explique l'implémentation de l'invention :

- Etape 1 : le client compose un numéro spécifique via un téléphone fixe ou mobile ou IP, qui sera facturé sur son abonnement téléphonique ou prélevé sur son solde existant chez l'opérateur.
- Etape 2 : L'opérateur téléphonique assure l'acheminement de l'appel téléphonique vers la plateforme utilisant le procédé.
- Etape 3 : L'appel du client au numéro surtaxé aboutit à la plateforme de gestion qui délivre une preuve de paiement.
- Etape 4 : le client communique le code reçu à la plateforme du commerçant ou via la plateforme intermédiaire de paiement utilisant ce procédé.
- Etape 5 : la plateforme du commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement procède à la vérification de la preuve de paiement dans la base des codes.
- Etape 6 : la plateforme du commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement envoie une réponse à la demande de vérification de la preuve de paiement dans la base des codes. La réponse peut être positive ou négative.
- Etape 7: Dans l'éventualité d'une confirmation positive à l'étape 6, la plateforme du commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement confirme au client sa transaction et complète la transaction commerciale. Dans l'éventualité d'une confirmation positive à l'étape 6 la plateforme du commerçant ou la plateforme intermédiaire de paiement informe le client de l'échec de la vérification de la preuve.
- Etape 8: L'opérateur téléphonique effectue un reversement soit au commerçant directement ou à la plateforme intermédiaire de paiement et cette dernière procède au transfert des sommes recouvertes au commerçant.



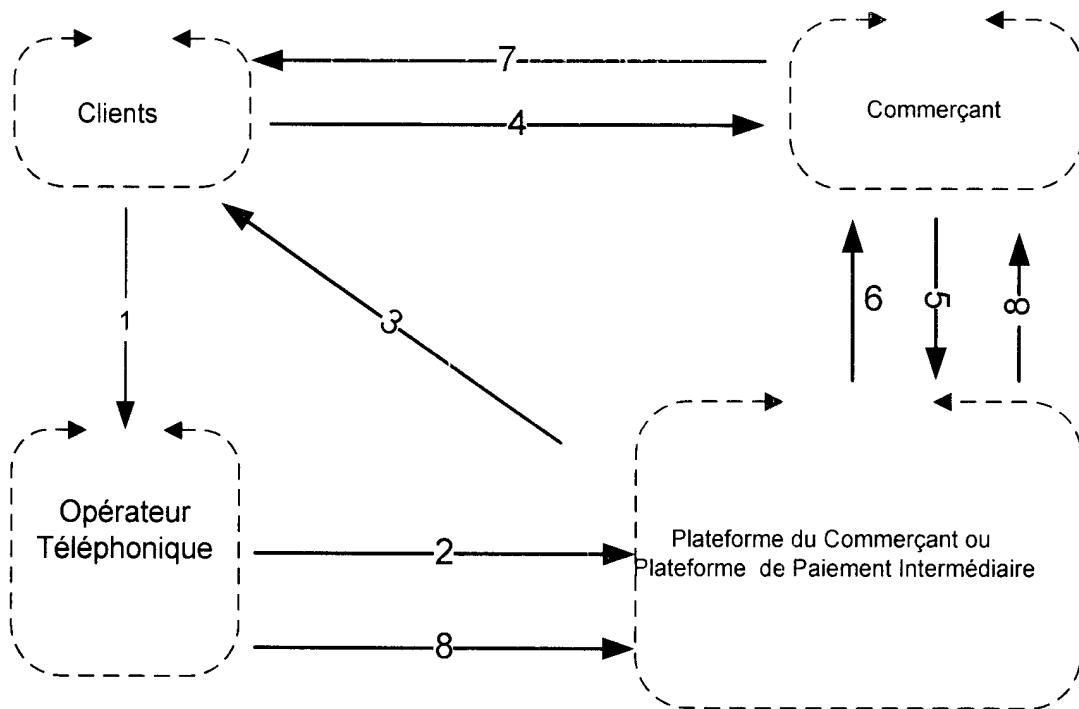
## **Systeme et procede de paiement de transactions commerciales par appel telephonique a un numero surtaxe**

### **Revendications**

1. Systeme et procede de paiement total ou partiel de transactions commerciales par appel telephonique a un numero surtaxe et que le procede de paiement est selon les etapes suivantes:
  - ✓ Generation d'une preuve de paiement sous forme d'un code numerique ou alphanumerique ou toute autre forme durant ou apres l'appel au numero surtaxe par le client
  - ✓ Ajout de ce systeme et procede aux modes de paiement acceptes par le commerçant ou une plateforme intermediaire de paiement
  
2. Systeme et Procede de paiement selon la revendication 1 caracterise en ce qu'il est base sur la combinaison des trois elements suivants :
  - A. Utilisation d'un appel telephonique vers un numero surtaxe comme methode de paiement.
  - B. La preuve de paiement generée durant ou apres l'appel au numero surtaxe tient compte des quatre implémentations décrites dans le procede :
    - A l'acte avec delivrance de code
    - A la durée avec usage differe et delivrance de code
    - A la durée avec usage instantane et delivrance de code
    - A la durée avec usage instantane sans delivrance de code
  - C. Utilisation de la preuve de paiement fourni par ce systeme et procede comme un moyen de paiement chez le commerçant ou la plateforme intermediaire utilisant ce systeme et procede.
  
3. Procede de paiement selon les revendications 1 et 2 caracterise en ce que le commerçant ou le prestataire de la plateforme intermediaire utilisant n'importe quels protocoles, architectures, technologies permettant au client et au commerçant de conclure la transaction commerciale via appel telephonique a un numero surtaxe.

**Systeme et procede de paiement de transactions commerciales par appel telephonique a un numero surtaxe**

Dessins



*Ny.*